



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 121284

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des associations départementales de don du sang. Il lui indique que l'association départementale du don du sang de la Loire-Atlantique s'est vu retirer cette année la subvention de 4 842 euros versée depuis plus de 25 ans par le conseil général au motif que la loi du 13 août 2004 de décentralisation a confié à l'État les missions relatives au domaine de la santé. Il rappelle l'importance des actions des associations de donneurs de sang dans la promotion du don de sang et les valeurs de solidarité véhiculées par le don du sang. Certains départements ayant fait le choix de poursuivre leur soutien aux associations départementales du don du sang, il lui demande comment il entend encourager les autres à poursuivre leur soutien à ces associations reconnues d'utilité publique.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121284

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3086